



MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER
Service à la Population
Place de l'Hôtel de Ville
18400 Saint-Florent-sur-Cher
tél. : 02 48 23 50 00

DEMANDE D'OUVERTURE DE DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

À déposer / adresser au moins 1 mois avant la date souhaitée
à la Mairie de Saint-Florent-sur-Cher ou par mail contact@villesaintflorentsurcher.fr

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e) _____ ,

Représentant en qualité de : _____ ,

Raison sociale de l'association : _____ ,

Association agréée sous le n° _____ ,

Adresse ou sera envoyé l'arrêté accepté par la Préfecture du Cher :

_____ ,

ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir une buvette temporaire de

1^{ère} catégorie ou 3^{ème} catégorie (cocher la case correspondante)

à l'occasion de (intitulé de la manifestation) :

_____ .

Lieu de l'implantation de la buvette _____ .

Le (date) _____ de _____ h _____ à _____ h _____ .

Du (date du début) _____ de _____ h _____ ,

Au (date de fin) _____ à _____ h _____ .

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Florent-sur-Cher, le _____
Signature du demandeur



Adresser toute correspondance à :

MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER

▶ Place de la République 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER ▶ tél. 02 48 23 50 00

▶ www.ville-saint-florent-sur-cher.fr ▶ contact@villesaintflorentsurcher.fr